

Séance du : 12 octobre 2023

n° 54/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 4 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Jean-Marie PETIT est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Judith ARDON, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY

Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Dominique GUIRAUD, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Pierre MONOD, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Reine EXPERT, Marie-France LOISEL

Pascal ASSEMAT, Gérard LAVIGNE, Pierre VIDAL

En exercice : 63

Présents : 35

Avaient donné pouvoir :

Marie-Hélène VAUTHIER à Jean-Marie PETIT

Nombre de voix : 36

Excusés :

Valérie GRAFEUILLE ROUDET, Christiane PALOSSE, Florence RANC

Bertrand GELI, Alain SCHMIDT

**Objet : Candidature du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « ADAPT-TACCT »
(Elaboration d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique)**

Vu les statuts du PETR et notamment ses compétences en matière de projet de territoire et en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale

Vu la délibération 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le SCoT

Vu la délibération 22/2020 du 10 février 2020 portant sur l'adoption du PCAET

Considérant que la direction régionale de l'Ademe Occitanie et les deux agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre de l'accord cadre national de partenariat entre les agences de l'eau et l'Ademe signé le 23 novembre 2022, ont souhaité contribuer au co-financement de l'accompagnement de la structuration à moyen et long terme de stratégies territoriales sur la base de la démarche TACCT développée par l'Ademe.

Monsieur le Président rappelle que cette démarche rejoint un certain nombre d'enjeux également partagés par le territoire du PETR du Pays Lauragais, notamment :

- L'Occitanie est une région particulièrement impactée par le changement climatique
- Le PETR et ses EPCI portent déjà des actions d'atténuation, mais cela ne suffira pas
- Le Lauragais présente un enjeu de taille face aux impacts du changement climatique :
 - Enjeux liés aux usages de l'eau :
 - ↳ Activité agricole qui tient une place de première importance
 - ↳ Tourisme en partie basé sur des activités liées à l'eau
 - Territoire d'accueil :
 - ↳ Accueillir à la hauteur des ressources disponibles
 - ↳ Limiter l'imperméabilisation des sols
 - ↳ Préserver les espaces naturels et agricoles

Le projet que souhaite développer le PETR du Pays Lauragais place l'adaptation au changement climatique au cœur des politiques publiques portées par le PETR, en profitant de la temporalité parfaite avec la révision du SCoT qui mobilise fortement les élus et permet opérationnalité et pérennité, en particulier :

- L'aménagement, comme levier majeur de l'adaptation. La démarche d'élaboration de la trajectoire d'adaptation s'appuiera et alimentera en effet largement la révision en cours du SCoT
- Le Pays Lauragais comme échelle pertinente pour l'élaboration d'une trajectoire d'adaptation (Des documents cadres permettant un ancrage et une pérennité de la trajectoire : le SCoT et le PCAET, coordination avec les EPCI déjà installée, des diagnostics de vulnérabilité déjà réalisés : PCAET (2019) et EIE du SCoT (2023))
- Une organisation privilégiant la mobilisation et l'adéquation aux besoins du projet (groupes assurant la concertation et la gouvernance à géométrie variable)

Le comité syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com

RECU EN PREFECTURE

Le 20/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Décide, à l'unanimité de :

1°) – **REPONDRE** à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « ADAPT-TACCT 2023 » de la direction régionale de l'Ademe Occitanie et des agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET et de la révision n°2 du SCoT en cours

2°) – **DONNER** mandat à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Fait à Labastide d'Anjou, le 12 octobre 2023

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 05 68 41 68 68

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20231012-54_2023-DE